



RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Édition 2015



CHARGES		PRODUITS	
ADMT	4,5	VENTE	8,9
CHARGE FI	1,2	PRODUITS FI	2,8
CHARGE EXCEPT	0,2	PRODUITS EXCEPT	1,5
PLAFOND	0,8	AMORTISSEMENT	1,1
WDS	1,2	PROVISIONS	0,4
TOTAL	7,8	TOTAL	14,7

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Collectivités territoriales

SYNTHÈSE



Le référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets est une étude réalisée tous les deux ans par l'ADEME sur la base des Matrices des coûts renseignées par les collectivités.

Cette étude a la particularité de s'appuyer sur les coûts réellement supportés par les collectivités et non sur des coûts reconstitués.

Cette édition repose sur des données de l'année 2012.

Une étude sur les coûts réellement supportés par les collectivités

Le référentiel, outil d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs locaux et nationaux, permet d'acquérir une meilleure connaissance des coûts et de répondre à la demande :

- **Des collectivités** qui souhaitent pouvoir se positionner, au regard de références soit nationales, soit plus spécifiques à leur organisation de gestion des déchets. Le référentiel leur confère une base de réflexion solide pour analyser et évaluer leur service public, dans l'objectif de l'optimiser ;
- **Des pouvoirs publics** désireux de mieux appréhender la structuration et l'évolution des coûts pris en charge par les collectivités et leur financement.

À noter

Le contenu de toutes les Matrices des coûts est contrôlé et validé. Un redressement des données est réalisé pour assurer une représentativité de l'échantillon à l'échelle nationale et une solidité des résultats présentés.

Une couverture d'environ 19 millions d'habitants

L'échantillon étudié dans cette édition est constitué de **358 collectivités couvrant près de 19 millions d'habitants**.

Tous les types de collectivités à compétence déchets sont représentés.

Définitions

- **Coût complet** : ensemble des charges (structure, collecte, transport...). Ce coût, exprimé en €/t, est **pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service** et son optimisation.
- **Coût aidé** : ensemble des charges (structure, collecte, transport...), moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques.

Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est bien souvent exprimé en €/hab. pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en €/t, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de les mettre en perspective.

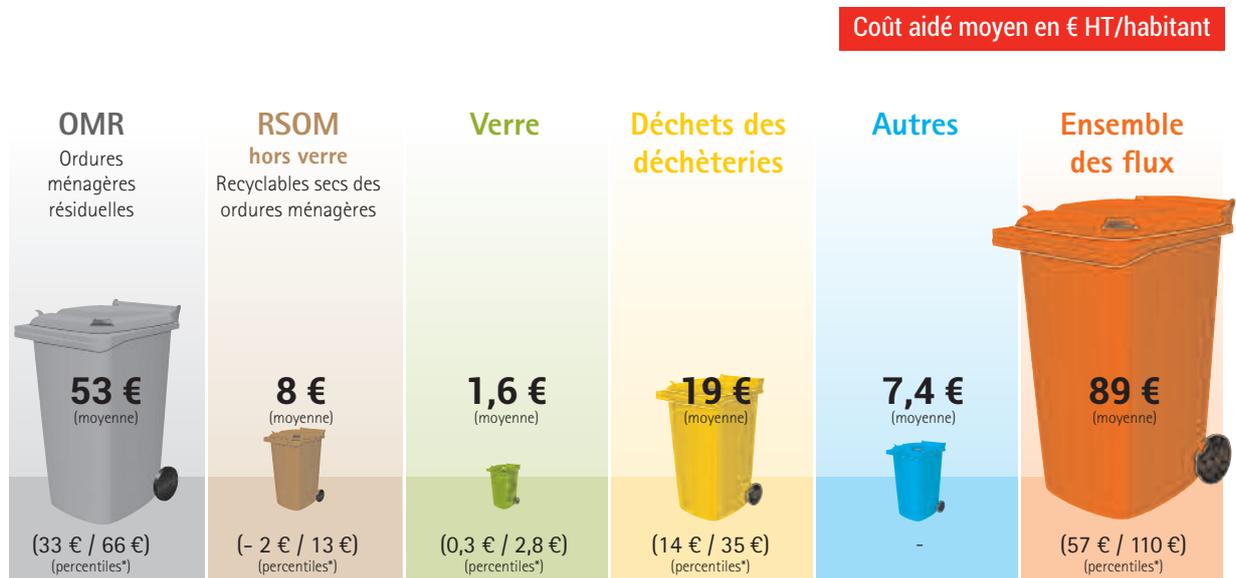
- Les coûts comprennent la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes).

À noter

Les résultats du référentiel mettent en avant une grande dispersion des coûts, liée à la diversité des organisations du service public, aux variations des quantités collectées et aux contraintes des territoires. Ainsi, de nombreuses collectivités ont des valeurs de coûts qui s'écartent de manière significative de la moyenne, sans pour autant être atypiques. Pour cette raison, les résultats présentés sont affichés sous forme de moyennes et de dispersions. Les collectivités sont invitées, au regard de leurs spécificités, à situer leurs propres coûts en prenant en compte ces plages de dispersion.

Le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de 89 € par habitant

Les coûts par habitant sont la résultante des charges fixes d'une part, et des charges variables (produits des coûts par tonne et des quantités collectées), d'autre part. En conséquence, le principal facteur de dispersion des coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant, et, indirectement, les coûts par tonne collectée

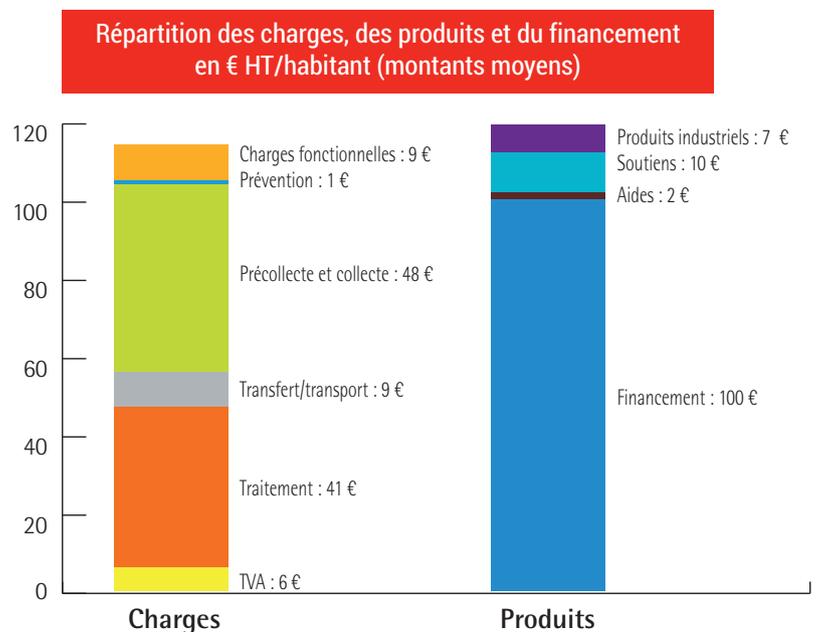


Une couverture moyenne des charges de 104 % par les produits et le financement

Le graphique présente la répartition moyenne d'une part des charges, d'autre part des produits et du financement (REOM/Redevance d'enlèvement des ordures ménagères, TEOM/Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance spéciale et autres, contributions des collectivités adhérentes pour les syndicats) en €/hab.

Les charges de collecte et de traitement avec respectivement 48 euros et 41 euros par habitant constituent des enjeux d'optimisation de la logistique et de mutualisation des équipements de traitement pour tenir compte notamment des baisses de tonnage d'ordures ménagères résiduelles. Les produits industriels, soutiens et aides perçus s'élèvent à 19 €/hab.

Le taux de couverture des charges par les produits et le financement est variable selon les collectivités (parfois excédentaire en raison par exemple de provisions pour de futurs investissements), il est en moyenne de 104 %.



De fortes dispersions des coûts par tonne selon les collectivités



*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

Les facteurs de dispersion des coûts identifiés sont principalement à rattacher au niveau de service lui-même lié au type d'habitat (rural, urbain, touristique...).

En moyenne, un coût aidé par tonne est inférieur d'environ 20 % pour les RSOM hors verre par rapport aux OMR

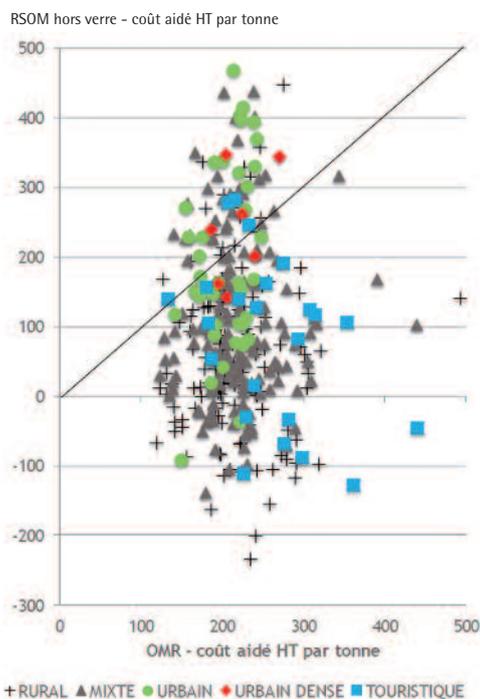
Après déduction de l'ensemble des produits perçus par les collectivités, les coûts aidés moyens par tonne d'OMR sont supérieurs aux RSOM hors verre (respectivement 211 € et 172 € par tonne collectée). Il y a toutefois une dispersion nettement plus importante pour les RSOM hors verre que pour les OMR.

Sur le graphique ci-contre, chaque point correspond à une collectivité.

Les collectivités rurales et mixtes ont tendance à avoir des coûts de gestion des OMR supérieurs aux RSOM hors verre (majorité des points en dessous de la droite bissectrice). Dans ce cas, une hausse des quantités collectées des RSOM hors verre va, en principe, se traduire par une réduction des charges supportées par la collectivité.

Enfin, la part de collectivités pour lesquelles les produits (recettes industrielles et soutiens) sont supérieurs au coût complet (ce qui se traduit dans le graphique par un coût aidé négatif) est en augmentation. Il s'agit souvent de collectivités rurales et mixtes proposant une collecte des RSOM hors verre en apport volontaire, pour lesquelles les charges sont basses.

Coût aidé des OMR et RSOM hors verre



Les coûts ont augmenté entre 2010 et 2012

Les coûts de la gestion globale des déchets ont augmenté, que ce soit par tonne ou par habitant (+ 7 % dans les deux cas) par rapport à 2010.

C'est le résultat de la hausse des coûts de gestion de tous les flux, principalement les OMR (au niveau des charges de traitement) et les déchèteries (haut de quai).

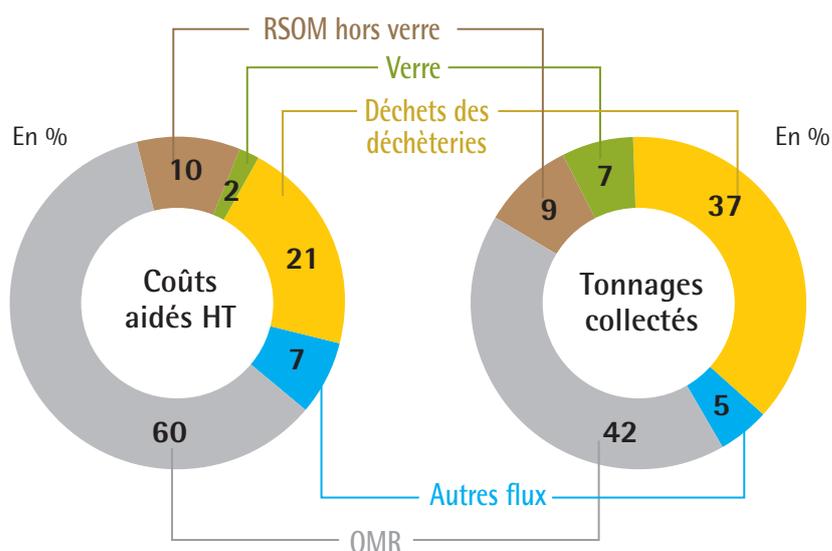
Plus de 90 % des coûts sont à rattacher à 3 flux de déchets

Près de 90 % des coûts de gestion des déchets concernent les OMR, les RSOM hors verre et les déchets des déchèteries.

La part des flux dans le coût total et dans le tonnage total collecté est à mettre en perspective pour relativiser le poids économique de certains flux et prioriser les actions en vue de maîtriser les coûts. Par exemple, les OMR représentent 60 % du coût aidé HT et 42 % des tonnages.

À l'inverse, pour les déchets des déchèteries, la part de ce flux dans les coûts est inférieure à sa part dans le tonnage total collecté (21 % contre 37 %).

Répartition des coûts et des tonnages par flux en %



Voir le récapitulatif des coûts en euros par habitant et le récapitulatif des coûts en euros par tonne collectée en pages suivantes

Année 2012 en €/habitant		FLUX DE DÉCHETS				
Charges financières		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables hors verre	Verre	Déchets des déchèteries	Énergie des flux
Prestations	-	-	-	7 (17,16)	-	-
Précollecte	1,4 (83,34)	1,7 (83,34)	0,2 (8,11)	-	-	-
Collecte	27 (147,98)	7 (41,19)	7 (41,19)	7 (41,19)	-	-
Traitement/transport	-	-	1,6 (11,24)	7 (51,12)	-	-
Traitement	29 (152,32)	6 (31,11)	-	14 (91,26)	9 (54,16)	-
Coût complet	55 (297,78)	21 (111,28)	2,7 (146,63)	22 (142,38)	41 (208,32)	-
Coût technique	55 (297,78)	17 (87,24)	1,9 (102,34)	22 (142,38)	108 (550,12)	-
Coût partage	54 (297,69)	9 (47,14)	1,7 (90,7)	20 (107,7)	101 (521,12)	-
Coût aidé HT	53 (286)	8 (42,1)	1,6 (84,7)	19 (101,32)	89 (462,72)	-

Année 2012 en €/tonne collectée		FLUX DE DÉCHETS				
Charges financières		Déchets ménagers résiduels	Recyclables hors verre	Verre	Déchets des déchèteries	Énergie des flux
Prestations	-	-	-	-	-	-
Précollecte	6 (11,16)	7,4 (13,68)	71 (127,38)	-	-	-
Collecte	87 (162,13)	758 (1362,55)	42 (75,6)	-	-	-
Traitement/transport	-	-	42 (75,6)	-	-	-
Traitement	85 (152,1)	130 (234)	28 (50,4)	-	-	-
Coût complet	208 (385,27)	418 (760,23)	86 (153,6)	28 (50,4)	208 (385,27)	-
Coût technique	208 (385,27)	177 (324,6)	86 (153,6)	28 (50,4)	208 (385,27)	-
Coût partage	218 (402,54)	343 (621,42)	62 (111,6)	125 (225)	188 (342,24)	-
Coût aidé HT	211 (402,54)	177 (324,6)	54 (97,2)	121 (225)	168 (312,24)	-

Pour aller plus loin

Quels sont les impacts des modalités d'organisation de la collecte sur les coûts de gestion des RSOM hors verre ? Quels sont les coûts par flux selon les typologies d'habitat ? Combien coûtent le traitement des déchets, la collecte des encombrants en porte à porte ? Quel est le poids de la TVA dans les charges ?...

Autant de questions pour lesquelles vous trouverez des réponses dans le rapport complet de l'étude et les fiches de présentation des coûts par typologie d'habitat (rural, mixte à dominante rurale ou à dominante urbaine, urbaine et urbaine dense). Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'ADEME www.ademe.fr/mediatheque

Pour en savoir plus sur le dispositif « Coûts des déchets ménagers » de l'ADEME : www.ademe.fr/collectivites Rubrique Connaître le coût des déchets

Récapitulatif des coûts en euros par habitant

Année 2012 en €/habitant		FLUX DE DÉCHETS				
		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM hors verre	Verre	Déchets des déchèteries	Ensemble des flux
Charges fonctionnelles		9 (4 / 15)				
Charges techniques	Prévention	1 (0 / 2,8)				
	Précollecte	<i>1,4</i> (0,1 / 3,4)	<i>1,1</i> (0,3 / 2,6)	<i>0,3</i> (0,1 / 1,2)	-	48 (34 / 60)
	Collecte	<i>21</i> (14 / 28) Page 88	<i>7</i> (4 / 12) Pages 93 et 100	1,6 (1 / 2,6)	<i>7</i> (3 / 12) Page 123	
	Transfert/ transport	-	-		<i>14</i> (9 / 20)	9 (3 / 16)
	Traitement	<i>20</i> (12 / 32)	<i>6</i> (3 / 11)	-		41 (28 / 52)
Coût complet = total charges		55 (36 / 70)	21 (11 / 29) Pages 91, 96 et 102	2,7 (1,6 / 4,6) Page 119	22 (16 / 38) Page 125	108 (81 / 132)
Coût technique = coût complet moins les produits industriels		55 (35 / 68)	17 (7 / 24)	1,9 (0,7 / 3,4)	21 (15 / 36)	101 (71 / 123)
Coût partagé = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		54 (34 / 67)	9 (-2 / 14)	1,7 (0,3 / 3)	20 (14 / 35)	91 (59 / 113)
Coût aidé HT = coût partagé moins les aides		53 (33 / 66)	8 (-2 / 13) Pages 91, 96 et 102	1,6 (0,3 / 2,8) Page 119	19 (14 / 35)	89 (57 / 110)

Pour obtenir plus de données, des renvois de pages vers le rapport de l'étude sont indiqués dans les cellules des matrices ci-dessus. Les **valeurs en italique** correspondent à une médiane (valeur centrale d'une série de nombres). Les **valeurs en gras** correspondent à une moyenne et **entre parenthèses** à une plage de dispersion dans laquelle se trouvent 80 % des collectivités.

Récapitulatif des coûts en euros par tonne collectée

Année 2012 en €/tonne collectée		FLUX DE DÉCHETS				
		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM hors verre	Verre	Déchets des déchèteries	Ensemble des flux
Charges fonctionnelles		-				
Charges techniques	Prévention	-				
	Précollecte	6 (1 / 16)	24 (7 / 53)	11 (2 / 33)	-	-
	Collecte	93 (62 / 131) <small>Page 88</small>	159 (95 / 235) <small>Pages 93 et 100</small>	42 (28 / 67)	39 (21 / 70) <small>Page 123</small>	-
	Transfert/ transport	-	-		-	-
	Traitement	85 (65 / 121)		136 (90 / 229) <small>Pages 95 et 116</small>	78 (55 / 117)	-
Stockage 81 (65 / 106)		Incinération 121 (97 / 135) <small>Page 16</small>				
Coût complet = total charges		226 (176 / 298)	418 (270 / 560) <small>Pages 91, 96 et 102</small>	86 (46 / 124) <small>Page 119</small>	135 (93 / 199) <small>Page 125</small>	205 (150 / 251)
Coût technique = coût complet moins les produits industriels		218 (168 / 292)	343 (173 / 478)	62 (19 / 98)	125 (83 / 193)	188 (138 / 234)
Coût partagé = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		213 (165 / 284)	177 (-48 / 285)	54 (9 / 87)	121 (79 / 189)	169 (116 / 211)
Coût aidé HT = coût partagé moins les aides		211 (162 / 278)	172 (-49 / 283) <small>Pages 91, 96 et 102</small>	52 (8 / 86) <small>Page 119</small>	118 (76 / 180)	166 (112 / 206)

Pour obtenir plus de données, des renvois de pages vers le rapport de l'étude sont indiqués dans les cellules des matrices ci-dessus. Les **valeurs en italique** correspondent à une médiane (valeur centrale d'une série de nombres). Les **valeurs en gras** correspondent à une moyenne et **entre parenthèses** à une plage de dispersion dans laquelle se trouvent 80 % des collectivités.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

“

Le référentiel, outil d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs locaux et nationaux, permet d'acquérir une meilleure connaissance des coûts du service public de gestion des déchets. Il répond également à la demande :

- des collectivités qui souhaitent pouvoir se positionner, au regard de références soit nationales, soit plus spécifiques à leur organisation de gestion des déchets. Le référentiel leur confère une base de réflexion solide pour analyser et évaluer leur service public, dans l'objectif de l'optimiser ;
- des pouvoirs publics désireux de mieux appréhender la structuration et l'évolution des coûts pris en charge par les collectivités.

”



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr

